



Accident de la route avec alcool et une victime

Par **edwige**, le **18/03/2011** à **18:12**

Bonjour,
Mon mari a eu un accident de voiture et a renversé un piéton qui est décédé, mon mari avait de l'alcool. Je sais qu'il risque 7 ans de prison et 100000€ d'amende s'en compter les indemnités à la famille. La question que je me pose est la somme qui peut être demandée par la famille. Je ne veux pas vous choquer mais je vais me retrouver seule avec mon fils et c'est donc moi qui va devoir assumer. En plus que soit la gendarmerie, le tribunal, personne ne nous dit rien c'est très frustrant. je vous remercie par avance pour les quelques détails que vous pourriez me donner Merci

Par **amajuris**, le **18/03/2011** à **20:09**

bjr,
il faut attendre le jugement avant de connaître les dommages et intérêts fixés par la famille sur le plan civil plus les recours éventuels donc cela peut prendre plusieurs années.
pourquoi ce serait vous qui assumeriez ?
s'il est condamné à une peine de prison avec sursis et il pourra travailler pour payer sa dette.
vous pouvez également divorcer.

Par **mimi493**, le **19/03/2011** à **13:52**

[citation]s'il est condamné à une peine de prison avec sursis et il pourra travailler pour payer sa dette. [/citation] ça c'est de la théorie. Dans la pratique, une bonne partie des détenus demandant à travailler, n'ont pas satisfaction, faute d'emploi disponible.